

fin de la marche qui lui devint absolument impossible : ses jambes n'ayant plus aucune sorte de fermeté et pouvant se plier avec une égale facilité dans tous les sens. Il y avait déjà dix mois qu'il était réduit à cette affligeante extrémité, lorsqu'il eut des crises si violentes qu'elles le privèrent, par moment, de l'usage de sa raison et donnèrent les plus vives inquiétudes pour sa vie. Enfin, comme on s'attendait à tout moment à le voir mourir, le Révérend Messire Prévost, prêtre du Séminaire et curé d'office de la Paroisse, lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction.

Dans ces circonstances si affligeantes, deux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, engagèrent Madame Laflamme à recourir à Notre-Dame de Pitié, dont la statue miraculeuse, arrivée récemment de France, commençait à attirer les fidèles pour réclamer sa protection. Elles l'assurèrent que si elle n'obtenait pas pour son enfant une guérison complète, au moins lui procurerait-elle par ce moyen quelque soulagement.

Une neuvaine fut donc commencée à cette intention par Madame Laflamme et par la communauté des Sœurs de la Congrégation. Les deux demoiselles Laflamme, sœurs du malade, prirent part avec ferveur à ces pieux exercices, ainsi que l'enfant lui-même qui comprenait très-bien alors ce que l'on faisait pour lui. Il est même à remarquer qu'il déclara ensuite à ses parents et à d'autres personnes, que, pendant cette neuvaine, la Très-Sainte Vierge l'avait assuré qu'il guérirait de sa maladie, mais que pourtant il resterait aveugle ; sans doute pour le préserver, par cette privation, des dangers qu'il eut pu courir s'il eut recouvré l'usage de sa vue. Pendant cette neuvaine, on récitait chaque jour les *Litanies* de Notre-Dame de Pitié, et en outre Mme Laflamme faisait des onctions sur l'enfant avec l'huile de la lampe. Elle eut aussi la dévotion de faire brûler sept cierges devant la statue miraculeuse, et d'envoyer de l'huile pour la même fin. Le dernier jour de la neuvaine étant arrivé, elle fit porter l'enfant à la Chapelle de la Congrégation, s'y rendit elle-même avec ses deux filles, où elles assistèrent à la Sainte Messe et reçurent la Sainte Communion ; et pendant tout ce temps, l'enfant resta au pied de l'autel, devant la statue, couché sur un oreiller et couvert du voile, qui servait alors de manteau à cette statue miraculeuse.

Ce jour là, il est vrai, on ne vit pas de changement dans son état d'infirmités ; mais trois jours après, vers dix heures du matin : l'enfant, à la grande surprise de sa mère, sauta tout-à-coup hors de son lit, et se mit aussitôt à marcher, quoique avec peine : ce qu'il n'avait pu faire depuis dix mois. En même temps, commençant à reprendre l'usage de la parole, il dit qu'il avait faim, et demanda à manger. Incontinent, il mangea en effet, et avec une facilité qui surprit sa mère et les autres personnes de sa famille, qui se trouvaient présentes. Jusqu'alors, il n'avait pu

prendre ses aliments qu'avec des embarras extrêmes, occasionnés par la paralysie. Mais, dès ce moment, le jeu de la bouche et celui de la langue lui étant rendus, il prit sa nourriture avec une entière facilité, et même, de si bon appétit, que sa mère craignit que la quantité considérable d'aliments qu'il mangea alors, ne lui devint nuisible ; ce qui pourtant n'eut pas lieu.

Enfin, au bout de huit jours d'exercice de la marche et de la parole, il jouit de l'usage complet de toutes ses facultés, à l'exception néanmoins de la vue, dont il resta privé comme auparavant. C'était l'accomplissement de la promesse que N.-D. de Pitié lui avait faite, ainsi que lui-même l'assurait. Depuis ce temps, l'enfant se montra très reconnaissant envers sa libératrice. Souvent il demandait à sa mère de le conduire devant la statue miraculeuse ; et semblait regarder cette sainte visite comme la plus grande consolation de sa vie. Il disait même, dans sa reconnaissance : que si Dieu lui rendait l'usage de la vue, il désirerait de pouvoir être Prêtre, afin d'employer tout ce qu'il aurait de force à faire connaître et aimer Notre-Dame de Pitié.

Après la guérison dont nous venons de parler, il fréquenta assiduellement les catéchismes de la paroisse, pour se préparer à sa première communion. Elle avait été retardée jusqu'alors pour lui, à cause de l'impuissance où il avait été précédemment de se faire entendre ; et il fit cette action avec toute la piété et la ferveur qu'on pouvait espérer d'un cœur aussi reconnaissant qu'était le sien. Depuis cet heureux jour, il ne cessa d'aller, tous les mois, se confesser à l'église de la Paroisse et d'édifier, par la modestie de son maintien et par la piété de ses conversations, toutes les personnes qui avaient l'occasion de le voir, ou de l'entendre. Il continua de la sorte l'espace d'environ cinq ans depuis sa guérison, lorsqu'au mois d'août 1860, il fut repris par ses maux de tête avec plus de force, et succomba après quatre jours de maladie. Il eut le bonheur de recevoir les derniers Sacraments de l'Eglise, qui lui furent administrés par le Rév. Messire Prévost, son confesseur. Après qu'il eut reçu le St. Viatique, il croisa modestement les bras sur sa poitrine ; et alors, son visage prit une expression si profonde et si touchante de foi, de candeur et d'abandon total à Dieu, que tous les assistants en demeurèrent pénétrés et attendris. Il rendit enfin son âme à son Créateur, le 13 du mois d'août, jour anniversaire de sa naissance.

Telle est la déclaration faite par ses père et mère et par ses deux sœurs, le second jour de novembre 1860, en présence de MM. Faillon et Desmazures, Prêtres du Séminaire de St. Sulpice de Montréal ; déclaration qui a été contresignée par le Rév. Messire Prévost, comme ayant eu des rapports habituels avec l'enfant, pendant sa maladie et depuis sa guérison.

EMILIENNE LAFLAMME, PRÉVOST, P. S. S.
 EZILDA LAFLAMME, FAILLON, Ptre.,
 G. DESMAZURES, P. S. S.